



Association TUNG'S TAI CHI CHUAN VOIRON

Dossier d'inscription : Saison 2026-27

(*) Tous les champs précédés d'une étoile doivent obligatoirement être renseignés

*NOM :

*PRENOM :

*Date de naissance :

*Téléphone :

*Adresse :

*Adresse mail :

☐ REINSCRIPTION - ☐ PREMIERE INSCRIPTION : Comment avez-vous connu le club ?

Conformément à la législation en cours [RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données], vos données personnelles sont conservées par l'association et leur usage restreint à la communication interne et à la demande de licence.

Le document décrivant la politique de confidentialité de l'association est consultable et téléchargeable via notre site « www.taichivoiron.fr », ou sur demande via votre enseignant.

☒ J'accepte que les photos prises dans le cadre des activités de l'association puissent être diffusées

☐ Je n'accepte pas que les photos prises dans le cadre des activités de l'association puissent être diffusées (pensez à vous signaler et à vous retirer du périmètre de prise de vue en cas de prise de photos collectives)

Cours de TAI CHI CHUAN

☐	Lundi	19h30-21h	Débutants 1 ^{re} année	gymnase du polychrome
☐	Mardi	14h30-16h	Initiés + de 4 ans	salle des Prairies
☐	Mercredi	19h-20h30	Initiés + de 4 ans	salle des Prairies
☐	Mercredi	20h30-21h	Perfectionnement Initiés ⁽¹⁾	salle des Prairies
☐	Jeudi	10h15-11h45	Initiés + de 4 ans	salle des Prairies
☐	Jeudi	19h-20h30	Intermédiaires 2 ^e à 4 ^e année	gymnase du polychrome

⁽¹⁾ travail à deux - Tui Shou et applications martiales

Cours de QI GONG

☐	Lundi	18h-19h30	gymnase du polychrome
☐	Mardi	10h30-12h	salle des Prairies
☐	Mardi	18h30-20h	gymnase du polychrome
☐	Jeudi	18h30-20h	salle des Prairies

Cours de Méditation et pratiques énergétiques

☐	Mercredi	18h-19h	salle des Prairies
☐	Jeudi	20h-21h	salle des Prairies
☐	Vendredi	09h45-10h45	salle des Prairies

Assurance : Le club ne couvre pas les adhérents pendant la pratique de la méditation puisqu'il n'y a pas prise de licence pour cette discipline.

PAIEMENT : joindre au dossier d'inscription 1 chèque global (encaissé mi octobre) ou 3 chèques (encaissés mi octobre, début février, début mai). Si vous réglez en 3 chèques, inclure le coût « adhésion et licence » avec le paiement du premier trimestre (voir page 2 : tarifs et exemples).

Ordre : TUNG'S TAI CHI CHUAN VOIRON

☐ 1 chèque :

☐ 3 chèques :

DATE : ____ / ____ / ____

*Signature :

2) TARIFS :

	Description	Durée des cours	Tarif par personne pour une saison
Adhésion	Adhésion à l'association		13€
Licence	Licence FAEMC		37€
Tai chi chuan Ou Qi Gong	1 cours par semaine (Environ 31 séances par an)	1h30	195€
Tai chi chuan Perfectionnement	1 cours par semaine (En option avec un cours initiés)	0h30	60€
Tai chi chuan Ou Qi Gong	1 cours supplémentaire par semaine (Environ 31 séances par an)	1h30	150€
Tai chi chuan ou/et Qi Gong	2 cours par semaine (Environ 62 séances par an)	1h30 + 1h30	300€
Tai chi chuan ou/et Qi Gong	« 2 personnes de la même famille » 1 cours par semaine par personne (Environ 31 séances par an)	1h30	150€
Méditation et pratiques énergétiques	1 cours par semaine par personne (Environ 31 séances par an)	1h	120€

Exemples

Description de situation	Paiement en 1 seul chèque	Paiement en 3 chèques	Que payez-vous ?
1 personne, 1 cours de 1h30 par semaine <u>TAI CHI ou QI GONG</u>	245€	1) - 115€	Adhésion et licence (50€) + Trimestre 1 (65€)
		2) - 65€	Trimestre 2 (65€)
		3) - 65€	Trimestre 3 (65€)
1 personne, 1 cours de 1h30 par semaine <u>TAI CHI Initiés + option 0h30 perfectionnement</u>	305€	1) - 135€	Adhésion et licence (50€) + Trimestre 1 (85€)
		2) - 85€	Trimestre 2 (85€)
		3) - 85€	Trimestre 3 (85€)
1 personne 2 cours de 1h30 par semaine <u>TAI CHI ou/et QI GONG</u>	350€	1) - 150€	Adhésion et licence (50€) + Trimestre 1 (50€x2)
		2) - 100€	Trimestre 2 (50€x2)
		3) - 100€	Trimestre 3 (50€x2)
2 personnes (couple ou parent/enfant) / 1 cours de 1h30 par semaine par personne <u>TAI CHI ou/et QI GONG</u>	400€	1) - 200€	Adhésions et licences (13€x2 + 37€x2) + Trimestre 1 (50€x2)
		2) - 100€	Trimestre 2 (50€x2)
		3) - 100€	Trimestre 3 (50€x2)
1 personne, 1 cours de 1h par semaine <u>Méditation</u>	133€	1) - 53€	Adhésion (13€) attention à ne pas la prendre en double avec un autre cours + Trimestre 1 (40€)
		2) - 40€	Trimestre 2 (40€)
		3) - 40€	Trimestre 3 (40€)

Chèques libellés à l'ordre de : **TUNG'S TAI CHI CHUAN VOIRON**

3) - Adresse des salles de cours :

- ① - gymnase du polychrome : rue du général Charlot (école de musique) - Voiron
- ② - salle des prairies : 16 avenue François Mitterrand - Voiron

Organisation de la saison :

La saison débute par 2 semaines « portes ouvertes » fin septembre et se poursuit par 3 trimestres (octobre à décembre, janvier à mars, avril à juin) pour un total annuel d'environ 31 cours.

Pas de cours pendant les périodes de congés scolaires.

La durée des cours est de 1h30 pour le Tai Chi Chuan et le Qi Gong et de 1h pour la Méditation.
Si vous êtes dans l'impossibilité de suivre votre cours habituel, vous pouvez suivre un autre cours de même niveau.

Des stages (mensuels, résidentiel...) sont organisés en plus des cours, ainsi que des pratiques collectives (les dimanches matin, en fin de chaque trimestre, ...).

Les dates et contenus sont affichés dans les salles de cours. Toutes les informations sont consultables sur notre site : « www.taichivoiron.fr »

IMPORTANT :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'existence du **Règlement Intérieur** de l'association consultable sur le site « www.taichivoiron.fr ». Il peut en demander un exemplaire papier.

***Signature :**

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

1) **Questionnaire de santé « QS – SPORT » FAEMC pour les activités de Tai Chi ou de Qi Gong (ne concerne pas la méditation).**

a) Vous devez remplir le « QUESTIONNAIRE DE SANTE – FFAEMC » Cet auto-questionnaire contient des informations confidentielles. Il sert à remplir correctement la DEMANDE DE LICENCE de la fédération FFAEMC à laquelle notre association est rattachée.

b) **Datez et signez le questionnaire**

L'association par son adhésion à la FFAEMC bénéficie de l'assurance obligatoire pour toute pratique sportive collective. L'association demande à ses adhérents d'adhérer à la FFAEMC afin d'être couvert par cette assurance obligatoire, même si l'adhérent est couvert par une autre assurance.

Une copie du contrat souscrit par l'association est disponible aux adhérents sur simple demande.

2) **Le CERTIFICAT MEDICAL** pour la pratique du Tai Chi Chuan et/ou du Qi Gong n'est plus obligatoire, **sauf si réponse OUI** à une ou plusieurs demandes du questionnaire de santé.

Le certificat médical est valable pour 1 an.

☐ J'atteste en cochant cette case, avoir répondu NON à toutes les demandes du questionnaire de santé. Je ne suis donc pas obligé(e) de fournir un certificat médical.

☐ Je m'engage à fournir un certificat médical dans les meilleurs délais

***Signature :**

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.